

Règlement de Participation – Concours de Dessin "Dessine-moi ta sécu"

Structures ALSH, CLAS et service/secteur jeunes du Haut-Rhin

Article 1 – Objet du concours

Le concours de dessin « Dessine-moi ta sécu » est organisé à l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale. Il a pour objectif de sensibiliser les enfants aux valeurs de solidarité, de protection sociale et d'accès aux droits à travers une activité artistique.

Article 2 – Public concerné

Ce règlement s'applique exclusivement aux structures collectives du Haut-Rhin suivantes :

- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
- CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- Service/secteur Jeunes (centre-sociaux, communes, intercommunalités)

Les enfants entre le CP et la 3ème accueillis dans ces structures peuvent participer, sous la responsabilité de l'équipe encadrante.

Article 3 – Modalités de participation

Chaque structure peut inscrire **un groupe d'enfants**.

Le dessin doit être réalisés collectivement, selon l'organisation choisie.

Le thème du concours est : « Dessine-moi ta sécu ».

Les œuvres doivent être envoyées par courrier à

Caf du Haut-Rhin, service communication, 51 rue de Stalingrad - CS 83100 - 68062

Mulhouse Cedex 3

ou par mail à

concours-80ans@caf68.caf.fr

avant la date du **31 octobre 2025 minuit**

Chaque dessin devra être accompagné de la fiche d'inscription complétée.

Article 4 – Sélection et récompense

Un jury composé de représentants de la Caf, de la Cnam et de partenaires sélectionnera un groupe gagnant parmi les structures participantes.

Les critères d'évaluation incluent : respect du thème, originalité, créativité, et expression des valeurs de la Sécurité sociale.

La structure dont le groupe aura été désigné gagnant recevra :

- Une **dotation* de 1 000 €**, destinée à financer l'organisation d'une **activité culturelle ou sportive** pour les enfants participants.
**La dotation sera versée sur présentation d'un projet détaillé et d'une facture justificative correspondant à l'activité réalisée.*
- Une BD des 80 ans de la Sécu offerte à chaque enfant du groupe gagnant

Article 5 – Remise des prix

Le groupe lauréat sera invité à une cérémonie de remise des prix dans les locaux de la Caf ou de la CPAM du Haut-Rhin.

Ce moment comprendra :

- Une visite pédagogique
- La remise des prix et des BD
- Un temps convivial de partage

Article 6 – Droit à l'image

Les structures participantes s'engagent à recueillir les autorisations parentales nécessaires pour toute diffusion de photos ou vidéos prises lors de la remise des prix ou pour la valorisation du projet.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.